Ville de Noisiel

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

QUOTIENT FAMILIAL

livret d'inscriptions



DU 2 FÉVRIER

AU

30 AVRIL 2015

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Mairie principale
01 60 37 73 73

Mairie annexe
01 60 37 74 35

www.ville-noisiel.fr





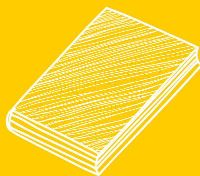


SOMMAIRE

Directeur de la publication : Daniel Vachez
Coordination : service communication
Conception et réalisation graphique : www.nonosetpaillettes.com
Impression : IMC

Mairie de Noisiel – 26 place Émile-Menier, Noisiel – 01 60 37 73 73
Renseignements et inscriptions – mairie principale : 01 60 37 73 73 – mairie annexe : 01 60 37 74 35

www.ville-noisiel.fr



MODE D'EMPLOI

INSCRIPTIONS, QUI EST CONCERNÉ ?



- **Inscription à l'école**

  Si votre enfant entre à l'école pour la première fois ou si vous avez emménagé à Noisiel en 2015, vous devez effectuer une inscription à l'école auprès du guichet unique.

- **Inscription aux activités**

  Si votre enfant fréquente une école de Noisiel, vous devez effectuer une inscription pour les services de restauration scolaire et périscolaires (études dirigées, accueils périscolaires, centres de loisirs, ateliers du PEDT). Si vous habitez Noisiel et que votre enfant est scolarisé à Champs-sur-Marne, Lognes ou Torcy, **cette inscription est également nécessaire.**

  Vous devez procéder à l'inscription 2015/2016 même si vous étiez déjà inscrit les années précédentes.

INSCRIPTIONS, COMMENT FAIRE ?



Pour vous inscrire, c'est très simple.

Vous devez :

1. compléter la fiche d'inscription et la fiche restauration scolaire contenues dans ce livret (pages 17 et 19) au stylo bille et en lettres capitales
2. cocher les activités et les jours de restauration choisis
3. rassembler les pièces justificatives
4. venir au guichet unique avec la fiche d'inscription, la fiche restauration scolaire et les pièces justificatives entre le 2 février et le 30 avril 2015

Afin de minimiser le temps d'attente au guichet unique, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour procéder à vos inscriptions.

DEUX LIEUX POUR FAIRE VOS INSCRIPTIONS



- **Guichet unique – mairie principale**

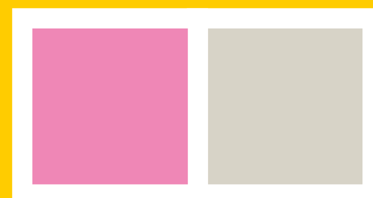
  26 place Émile-Menier

  Horaires d'ouverture

  Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30

  Jeudi et samedi : de 9 h à 11 h 30

  Tél. : 01 60 37 73 73



- **Guichet unique – mairie annexe**

  1 place Gaston-Defferre

  Horaires d'ouverture

  Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h

  Jeudi : de 9 h à 11 h

  Samedi : de 8 h 30 à 11 h

  Tél. : 01 60 37 74 35



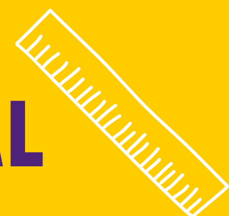
L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative pour les activités est obligatoire pour chaque enfant et doit être renouvelée tous les ans. Elle est à effectuer avant le 30 avril 2015 et s'avère valable du 6 juillet 2015 au 3 juillet 2016.

Pièces à présenter pour le dossier famille (originaux uniquement) :

- pièce d'identité du parent présent ou de la personne exerçant l'autorité parentale
- carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour)
- livret de famille ou acte de naissance de tous les enfants de la famille
- justificatif de domicile récent ou facture de moins de 3 mois (les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées)
- précédente carte de quotient familial le cas échéant
- en cas de divorce ou séparation, toutes pièces justificatives
- dernière attestation de paiement des allocations familiales (CAF)
- justificatif ou avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 et les trois dernières fiches de paie (ou les trois derniers justificatifs de revenus en cas de chômage, congé parental, maladie)
- certificat de scolarité pour les enfants de 16 à 21 ans
- bilan pour les artisans, commerçants et professions libérales
- pour les personnes hébergées, fournir : une attestation et une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, une facture récente à son nom, un justificatif ou avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 et les trois dernières fiches de paie de ce dernier





LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

En préalable à toute inscription, vous devez faire calculer votre quotient familial qui vous permet de bénéficier de la tarification dégressive.
Le quotient est valable pour l'année scolaire, du 6 juillet 2015 au 3 juillet 2016.

La tarification des activités en fonction du quotient familial permet à chaque famille de payer ses factures de façon proportionnelle aux ressources du foyer.

Il est déterminé à partir des ressources mensuelles du foyer et du nombre d'enfants.

Le quotient familial est révisable en cas de changement de situation (familiale, financière) sur présentation d'un justificatif.

Aucun quotient familial ne peut être calculé pour les personnes n'habitant pas Noisiel.
Dans ce cas, le tarif extérieur est appliqué.

Barème des revenus familiaux mensuels applicable à la rentrée 2015/2016

Tranches	Grille de revenus (mensuels)
T1	-826 €
T2	827 € à 993 €
T3	994 € à 1 157 €
T4	1 158 € à 1 323 €
T5	1 324 € à 1 487 €
T6	1 488 € à 1 818 €
T7	1 819 € à 2 147 €
T8	2 148 € à 2 478 €
T9	2 479 € à 2 809 €
T10	2 810 € à 3 139 €
T11	3 140 € à 3 470 €
T12	3 471 € à 3 800 €
T13	à partir de 3 801 €
	extérieurs

LE PAIEMENT DES FACTURES



Pour éviter les oublis et faciliter vos démarches, la Ville vous conseille le paiement par prélèvement automatique ou le paiement en ligne via l'espace famille.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous devez déposer, lors de votre inscription administrative, au service régie centralisée des recettes (en mairie principale et mairie annexe) le formulaire de demande d'adhésion au prélèvement SEPA (page 21), dûment coché et signé.
N'oubliez pas de vous munir de votre relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).
Les paiements des factures sont prélevés entre le 5 et le 10 du mois suivant celui de la facturation.

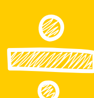
LE RÈGLEMENT EN LIGNE

Sur **www.ville-noisiel.fr** via une plateforme sécurisée.
Vous devez vous munir de votre facture pour disposer de vos identifiant et mot de passe afin d'accéder à votre espace.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **par chèque libellé à l'ordre de RRNO RÉGIE CENTRALE :**
  accepté en mairies principale et annexe
  envoi postal possible
- **en espèces :**
  acceptées uniquement en mairie principale
- **par carte bancaire :**
  acceptée en mairies principale et annexe
- **par chèque emploi service universel (CESU) :**
  pour les accueils périscolaires des enfants de moins de 6 ans, accepté en mairies principale et annexe



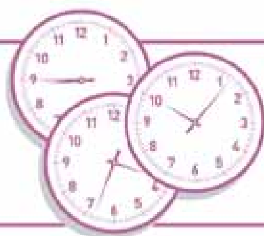


EN CAS D'IMPAYÉS

En préalable de toute inscription aux activités périscolaires, il est procédé à la vérification de la situation des familles au regard du paiement de leurs factures.

En cas de factures impayées, seule l'inscription à la restauration scolaire et aux ateliers du PEDT est possible, jusqu'à la régularisation de ces dernières auprès du Trésor public (par un paiement intégral ou par l'obtention d'un échéancier).

Si vous avez régularisé votre situation auprès du Trésor public, vous devez fournir au guichet unique un justificatif de paiement ou de l'établissement d'un échéancier.



LES DIFFÉRENTS RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE :



Groupes scolaires : Jules-Ferry/Maryse-Bastié, Les Noyers, La-Ferme-du-Buisson

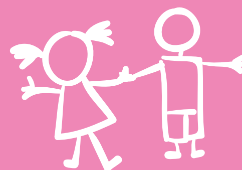
	7 h 00 – 8 h 30	8 h 30 – 11 h 30	11 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 17 h 15	17 h 15 – 19 h
LUNDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ATELIERS PEDT	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
MARDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉTUDES DIRIGÉES	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
MERCREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	CENTRE DE LOISIRS			
JEUDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ATELIERS PEDT	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
VENDREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉTUDES DIRIGÉES	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Groupes scolaires : Allée-des-Bois, Bois-de-la-Grange, Les Tilleuls

	7 h 00 – 8 h 30	8 h 30 – 11 h 30	11 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 15 h 45	15 h 45 – 17 h 15	17 h 15 – 19 h
LUNDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉTUDES DIRIGÉES	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
MARDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ATELIERS PEDT	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
MERCREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	CENTRE DE LOISIRS			
JEUDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉTUDES DIRIGÉES	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
VENDREDI	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ÉDUCATION NATIONALE	PAUSE MÉRIDIENNE	ÉDUCATION NATIONALE	ATELIERS PEDT	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



L'INSCRIPTION SCOLAIRE



ENTRÉE À LA MATERNELLE

Tous les enfants ayant 3 ans dans l'année en cours de leur rentrée en maternelle peuvent être accueillis dans une école en septembre. Pour la rentrée scolaire 2015/2016, les inscriptions concernent les enfants nés en 2012.

PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Si vous emménagez à Noisiel en 2015, vous devez effectuer une inscription à l'école auprès du guichet unique. Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement de l'école de votre secteur pour lui remettre la fiche d'inscription validée par le guichet unique. Votre enfant pourra alors être scolarisé. Les années suivantes, l'inscription scolaire est automatique jusqu'au CM2.



CAS PARTICULIERS

- **demandes de dérogation scolaire (entrée en maternelle et passage en CP) :**
  formulaire à retirer auprès du service éducation (situé en mairie principale)
  Les demandes seront examinées lors d'une commission.
- **familles noisiéliennes dont les enfants fréquentent une école à Lognes, Torcy ou Champs-sur-Marne :**
  inscription obligatoire à Noisiel puis à Lognes, Torcy ou Champs-sur-Marne
- **familles de Lognes, Torcy ou Champs-sur-Marne dont les enfants fréquentent une école de Noisiel :**
  inscription obligatoire à Lognes, Torcy ou Champs-sur-Marne puis à Noisiel
- **inscription en classe passerelle (scolarisation des enfants de moins de 3 ans) :**
  prendre contact avec le service éducation (situé en mairie principale)

HORAIRES D'OUVERTURE DES ÉCOLES



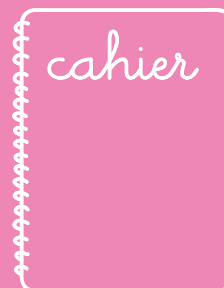
- **maternelles et élémentaires :**
  de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45 du lundi au vendredi
- **ouverture des portes :**
  10 minutes avant, le matin et en début d'après-midi

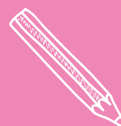
COMMENT S'INSCRIRE ?

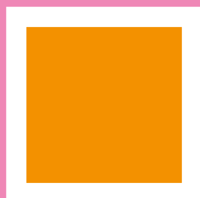


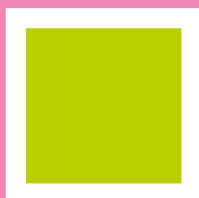
Entre le 2 février et le 30 avril 2015 :

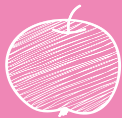
- compléter la fiche d'inscription contenue dans ce livret (page 17)
- cocher inscription à l'école
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription et les pièces justificatives











LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour garantir la qualité des repas servis aux enfants, les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne et le service éducation qui contrôlent à la fois l'équilibre nutritionnel et les risques alimentaires.
Les menus sont téléchargeables sur le site : **www.ville-noisiel.fr.**
Pendant le déjeuner, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique d'animateurs, du personnel de restauration et un responsable du restaurant scolaire. Le service est assuré à table ou en self.



CAS PARTICULIERS

Pour les enfants souffrant d'allergie ou de problèmes de santé, la Ville propose d'élaborer avec les parents, le médecin scolaire, le médecin traitant et le service éducation, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
Pour établir un PAI, vous devez retirer au service éducation (situé en mairie principale) un document spécifique, le faire remplir par votre médecin traitant puis le faire valider par le médecin scolaire.
Vous devrez enfin vous présenter, avec ce document validé au service éducation pour faire enregistrer le PAI.

HORAIRES

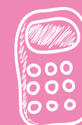


De 11 h 30 à 13 h 30 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

FACTURATION NOUVEAU !

Vous devez inscrire votre enfant pour des jours fixes soit 1,2,3 ou 4 jours par semaine.
L'inscription au restaurant scolaire implique une facturation des repas selon le forfait choisi, du jour de la rentrée au dernier jour officiel de l'année scolaire. Cette facturation sera ensuite appliquée mensuellement.
Tout départ en vacances prématuré ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.
À titre exceptionnel, une modification du forfait pourra être effectuée en cours d'année sur justificatif et après acceptation d'une demande écrite adressée à Monsieur le Maire. Cette modification sera prise en compte au début de la période de facturation suivant son acceptation, soit le mois suivant.

En cas de fréquentations occasionnelles et irrégulières, l'inscription doit être effectuée par écrit (courrier ou mail à l'attention du service éducation) dans un délai de 8 jours minimum avant la date de fréquentation du restaurant scolaire souhaitée.
Toute fréquentation de la restauration scolaire sans inscription préalable entrainera une facturation de deux repas au tarif appliqué en fonction du quotient familial.



CALCUL DU FORFAIT

Le forfait est établi sur la base du tarif journalier (voir tableau ci-dessous) appliqué au nombre de jours réservés sur la fiche restauration scolaire. La facturation sera ensuite mensualisée.

Tarif unitaire, applicable à la rentrée 2015/2016

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	1.21 €	1.04 €	0.91 €
T2	1.50 €	1.23 €	1.06 €
T3	1.76 €	1.50 €	1.24 €
T4	2.06 €	1.72 €	1.43 €
T5	2.34 €	1.99 €	1.62 €
T6	2.70 €	2.24 €	1.94 €
T7	3.10 €	2.56 €	2.15 €
T8	3.47 €	2.88 €	2.46 €
T9	3.75 €	3.15 €	2.68 €
T10	4.04 €	3.34 €	2.86 €
T11	4.28 €	3.55 €	3.08 €
T12	4.54 €	3.78 €	3.24 €
T13	4.84 €	4.07 €	3.44 €
EXT	7.54 €	7.54 €	7.54 €

COMMENT S'INSCRIRE ?

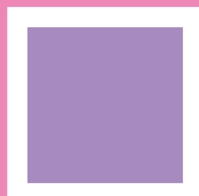


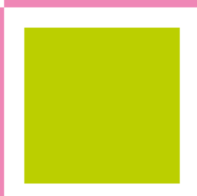
Entre le 2 février et le 30 avril 2015 :

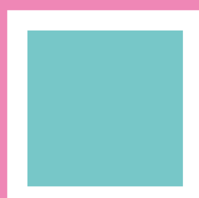
- compléter la fiche d'inscription et la fiche restauration scolaire contenues dans ce livret (page 17 et 19)
- indiquer l'existence d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) le cas échéant
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription, la fiche restauration scolaire et les pièces justificatives

Pour s'inscrire à la restauration, le calcul du quotient familial est obligatoire.

- une fiche de renseignements devra être complétée à la rentrée.







LES ÉTUDES DIRIGÉES ABC

Pour accompagner votre enfant dans ses devoirs après la classe, des équipes d'encadrement proposent, dans toutes les écoles élémentaires, une aide à l'organisation du travail et à l'apprentissage des leçons.

HORAIRES *(voir l'emploi du temps situé en page 6)*



L'après-midi de 15 h 45 à 17 h 15.

Les jours varient selon les groupes scolaires

- **pour les groupes scolaires Jules-Ferry/Maryse-Bastié, Les Noyers, La-Ferme-du-Buisson :**
  Les mardis et vendredis
- **pour les groupes scolaires Allée-des-Bois, Bois-de-la-Grange, Les Tilleuls :**
  Les lundis et jeudis



REPAS

Vous devez obligatoirement fournir un goûter à votre (vos) enfant(s).

TARIF ET FACTURATION



Tarif mensuel, applicable à la rentrée 2015/2016

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	4.54 €	3.95 €	3.16 €
T2	5.45 €	4.69 €	3.77 €
T3	6.31 €	5.45 €	4.35 €
T4	7.06 €	6.09 €	4.87 €
T5	7.84 €	6.78 €	5.42 €
T6	8.93 €	7.72 €	6.18 €
T7	10.00 €	8.64 €	6.91 €
T8	11.07 €	9.58 €	7.64 €
T9	12.18 €	10.48 €	8.39 €
T10	13.27 €	11.43 €	9.13 €
T11	14.34 €	12.37 €	9.89 €
T12	15.38 €	13.27 €	10.60 €
T13	16.42 €	14.16 €	11.33 €
EXT	27.63 €	27.63 €	27.63 €

COMMENT S'INSCRIRE ?



Avant le 30 avril 2015 :

- compléter la fiche d'inscription contenue dans ce livret (page 17)
- cocher études dirigées
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription et les pièces justificatives

Pour s'inscrire aux études dirigées, le calcul du quotient familial est obligatoire.



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



Les accueils périscolaires permettent une prise en charge des enfants avant et après les temps scolaires. Une équipe d'animateurs diplômés propose des activités aux enfants durant ces temps d'accueils. Le matin, ils les conduisent dans leur école jusqu'à leur classe. Le soir, ils vont les chercher dans leurs écoles et les accompagnent jusqu'à l'accueil périscolaire.

HORAIRES *(voir l'emploi du temps situé en page 6)*

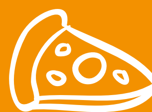


- **le matin :**
  de 7 h à 8 h 30 du lundi au vendredi
- **le soir :**
  de 15 h 45 à 19 h ou de 17 h 15 à 19 h en fonction des ateliers du PEDT.

Pour les groupes scolaires Jules-Ferry/Maryse-Bastié, Les Noyers, La-Ferme-du-Buisson :
les mardis et vendredis de 15 h 45 à 19 h
les lundis et jeudis de 17 h 15 à 19 h

Pour les groupes scolaires Allée-des-Bois, Bois-de-la-Grange, Les Tilleuls :
les lundis et jeudis de 15 h 45 à 19 h
les mardis et vendredis de 17 h 15 à 19 h

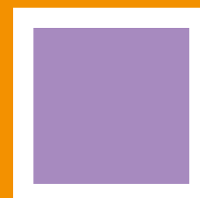
REPAS



Le matin une collation est proposée aux enfants qui arrivent tôt.
Lors de l'accueil des enfants à 15 h 45, un goûter est donné.

TARIF ET FACTURATION





Tarif journalier, applicable à la rentrée 2015/2016

ACCUEIL DU MATIN OU DU SOIR À PARTIR DE 17 H 15

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	0.58 €	0.51 €	0.42 €
T2	0.71 €	0.63 €	0.48 €
T3	0.81 €	0.71 €	0.54 €
T4	0.92 €	0.81 €	0.63 €
T5	1.06 €	0.91 €	0.74 €
T6	1.25 €	1.06 €	0.84 €
T7	1.48 €	1.28 €	1.01 €
T8	1.73 €	1.45 €	1.19 €
T9	1.95 €	1.65 €	1.33 €
T10	2.20 €	1.86 €	1.48 €
T11	2.45 €	2.10 €	1.65 €
T12	2.72 €	2.34 €	1.86 €
T13	3.11 €	2.65 €	2.13 €
EXT	4.14 €	4.14 €	4.14 €



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR À PARTIR DE 15 H 45 (goûter inclus)

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	1.25 €	1.11 €	0.91 €
T2	1.52 €	1.35 €	1.05 €
T3	1.76 €	1.52 €	1.19 €
T4	2.00 €	1.76 €	1.35 €
T5	2.30 €	1.96 €	1.58 €
T6	2.70 €	2.30 €	1.83 €
T7	3.21 €	2.77 €	2.20 €
T8	3.75 €	3.15 €	2.56 €
T9	4.23 €	3.59 €	2.88 €
T10	4.76 €	4.03 €	3.21 €
T11	5.31 €	4.53 €	3.59 €
T12	5.92 €	5.07 €	4.03 €
T13	6.73 €	5.74 €	4.60 €
EXT	7.70 €	7.70 €	7.70 €

COMMENT S'INSCRIRE ?

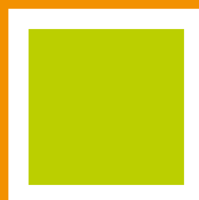


Avant le 30 avril 2015 :

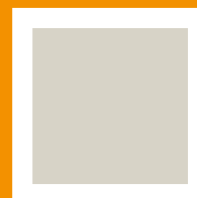
- compléter la fiche d'inscription contenue dans ce livret (page 17)
- cocher accueil périscolaire du matin et/ou accueil périscolaire du soir
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription et les pièces justificatives

Pour s'inscrire aux accueils périscolaires, le calcul du quotient familial est obligatoire.

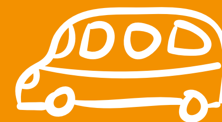
- une fiche de renseignements devra être complétée à la rentrée.







LES CENTRES DE LOISIRS



Ce sont des structures qui prennent en charge les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une équipe d'animateurs diplômés propose des activités aux enfants durant ces temps de loisirs. Un planning d'activités est à votre disposition avant chaque période dans le centre dont dépend votre enfant. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants, leurs capacités et leurs envies. Des sorties sont régulièrement proposées.

HORAIRES



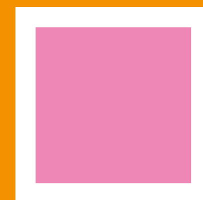
- **le mercredi pendant l'année scolaire :**
  de 11 h 30 à 19 h avec un départ échelonné à partir de 16 h 30
- **pendant les vacances scolaires :**
  du lundi au vendredi, de 7 h 30 et 19 h avec un accueil échelonné le matin de 7 h 30 à 9 h 30
  et un départ échelonné le soir de 16 h 30 à 19 h (sauf sortie exceptionnelle).

Par souci pédagogique, aucune dérogation n'est fournie aux enfants pratiquant une activité extrascolaire afin qu'ils puissent partir avant le début des départs échelonnés.

REPAS



le matin : une collation est proposée aux enfants qui arrivent tôt.
Le midi : le déjeuner est pris avec les animateurs.
L'après-midi : un goûter est donné aux enfants.



TARIFS ET FACTURATION

Tarif journalier, applicable à la rentrée 2015/2016

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE (REPAS INCLUS)

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	2.93 €	2.48 €	2.03 €
T2	3.14 €	2.70 €	2.16 €
T3	3.53 €	2.95 €	2.43 €
T4	3.95 €	3.37 €	2.70 €
T5	4.35 €	3.71 €	2.96 €
T6	4.95 €	4.22 €	3.38 €
T7	5.79 €	4.95 €	3.98 €
T8	6.72 €	5.72 €	4.57 €
T9	7.60 €	6.51 €	5.21 €
T10	8.53 €	7.28 €	5.83 €
T11	9.51 €	8.12 €	6.49 €
T12	10.72 €	9.16 €	7.31 €
T13	12.08 €	10.33 €	8.23 €
EXT	28.80 €	28.80 €	28.80 €

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, un tarif spécifique est appliqué. Pour plus d'informations, contacter le service éducation.



CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (REPAS INCLUS)

Tranches de revenus	Familles avec 1 enfant (A)	Familles avec 2 enfants (B)	Familles avec 3 enfants (C)
T1	3.89 €	3.32 €	2.69 €
T2	4.18 €	3.61 €	2.88 €
T3	4.71 €	3.93 €	3.24 €
T4	5.27 €	4.50 €	3.61 €
T5	5.79 €	4.94 €	3.94 €
T6	6.61 €	5.63 €	4.51 €
T7	7.73 €	6.61 €	5.31 €
T8	8.94 €	7.63 €	6.09 €
T9	10.13 €	8.68 €	6.94 €
T10	11.35 €	9.72 €	7.78 €
T11	12.69 €	10.84 €	8.66 €
T12	14.29 €	12.22 €	9.74 €
T13	16.10 €	13.77 €	10.99 €
EXT	38.39 €	38.39 €	38.39 €

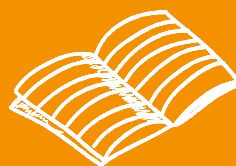
Pour les vacances, le paiement se fait lors de l'inscription en mairie.

Pour les familles dont l'enfant fréquente le centre en demi-journée :

- sans restauration collective, le tarif est divisé par deux,
- avec restauration collective, le tarif appliqué est celui d'une journée complète.

Pour les familles fournissant le repas de leur enfant dans le cadre d'un PAI, le tarif est divisé par deux.

MODALITÉS DE RÉSERVATION



• LE MERCREDI PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE :

Réservation

Après avoir inscrit votre enfant grâce à la fiche d'inscription page 17, vous devez compléter un agenda (voir modèle page 15) et indiquer les présences de votre enfant pour chaque période scolaire. Ce document est à transmettre directement à la direction du centre de loisirs dont dépend votre enfant.

L'agenda est disponible auprès des centres de loisirs, en mairies principale et annexe ainsi que sur le site Internet de la ville (dans l'espace famille). À partir de septembre 2015, la réservation en ligne sera possible sur le site Internet de la ville

Annulation

En cas de changement de l'agenda, vous disposez de 8 jours avant la date d'annulation pour informer la direction de l'accueil (mercredi précédant dernier délai).

En cas de maladie, un certificat médical doit être transmis dans les 48 heures à la direction du centre de loisirs. Sans annulation ou justificatif de votre part, la journée est facturée.

• PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Réservation

Vous devez compléter avant chaque période de vacances une fiche d'inscription spécifique en y indiquant les présences de votre enfant durant cette période. Ce document est à transmettre avec votre règlement au service des activités périscolaires situé en mairie principale.

La fiche d'inscription est disponible auprès des centres de loisirs, en mairie annexe et mairie principale ainsi que sur le site Internet de la ville (dans l'espace famille).

Annulation

Une fois l'inscription réalisée, elle est définitive, aucune modification ne peut se faire.

En cas d'absence, aucun remboursement n'est effectué sauf en cas de maladie, un certificat médical devant être transmis dans les 48 heures au service des activités périscolaires situé en mairie principale.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Avant le 30 avril 2015 :



- compléter la fiche d'inscription contenue dans ce livret (page 17)
- cocher centres de loisirs
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription et les pièces justificatives

Pour s'inscrire aux centres de loisirs, le calcul du quotient familial est obligatoire.

- une fiche de renseignements devra être complétée à la rentrée.

MODÈLE DE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES MERCREDIS EN CENTRES DE LOISIRS

SERVICE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES — VILLE DE NOISIEL

VALIDATION DE PRÉSENCE AU CENTRE DE LOISIRS
POUR LES MERCREDIS DE MARS ET AVRIL 2015
RÉPONSE AVANT LE 11 FÉVRIER 2015

PARTIE 1 : À REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION

Nom et lien de parenté de la personne procédant à l'inscription : ……………………………

Nom de l'enfant : …………………………………………………Âge……………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………………
Numéro de téléphone : ……………………………………………………………

École fréquentée : ……………………………………………………………………………………

Famille n° : ……………………………………(n° situé en haut à gauche sur votre facture)
Centre de loisirs fréquenté : ……………………………………………………………………

Cochez très visiblement les jours de présence de l'enfant. Vérifiez bien vos dates.

Nombre de jours de présence en janvier………

Nombre de jours de présence en février………

Mars	Avril
4 mars ☐	1er avril ☐
11 mars ☐	8 avril ☐
8 mars ☐	15 avril ☐
25 mars ☐	

Noisiel, le **Signature**

SERVICE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES — VILLE DE NOISIEL

VALIDATION DE PRÉSENCE AU CENTRE DE LOISIRS
POUR LES MERCREDIS DE MARS ET AVRIL 2015
RÉPONSE AVANT LE 11 FÉVRIER 2015

PARTIE 2 : À CONSERVER PAR LA FAMILLE

Afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions dans son centre de loisirs, vous devez l'inscrire à l'aide de ce formulaire.

2. Remplissez les deux volets de ce formulaire en indiquant précisément **les dates de présence de votre enfant au centre de loisirs.**

3. Détachez la partie (2) du formulaire qui vous est réservée.
Conservez-la précieusement pour tout contrôle.

3. Remettez la partie (1) de ce formulaire au directeur du centre de loisirs,
L'inscription ne sera définitve qu'à condition que votre enfant soit inscrit en centre de loisirs et que votre situation au regard des factures de la ville soit à jour de paiement

4. Toute journée n'ayant pas fait l'objet d'une annulation sera facturée (sauf en cas d'absence pour raison médicale, sur présentation sous 48H d'un certificat médical).

5. Nous vous rappelons que toute inscription ou annulation est à effectuer au plus tard le mercredi précédent.

Nom et lien de parenté de la personne procédant à l'inscription : ……………………………
Nom de l'enfant : ……………………………………………

Centre de loisirs fréquenté : ……………………………………………

Mars	Avril
4 mars ☐	1er avril ☐
11 mars ☐	8 avril ☐
18 mars ☐	15 avril ☐
25 mars ☐	

Noisiel, le **Signature**



LES ATELIERS DU PEDT



Les ateliers du Projet éducatif de territoire (PEDT) se déroulent deux fois par semaine après les temps scolaires. Une équipe d'animateurs diplômés va chercher les enfants dans leur école et les répartissent dans les différents ateliers selon une liste préétablie. Les ateliers peuvent se dérouler dans l'école, dans le centre de loisirs le plus proche ou dans un gymnase de la ville en fonction de l'activité proposée. Des déplacements à pied ou en car jusqu'aux lieux d'activités sont organisés à partir des écoles de la ville.



HORAIRES *(voir l'emploi du temps situé en page 6)*

L'après-midi de 15 h 45 à 17 h 15 en fonction des groupes scolaires.

- **pour les groupes scolaires Jules-Ferry/Maryse Bastié, Les Noyers, La Ferme-du-Buisson :**
  Les lundis et jeudis de 15 h 45 à 17 h 15
- **pour les groupes scolaires Allée-des-Bois, Bois-de-la-Grange, Les Tilleuls :**
  Les mardis et vendredis de 15 h 45 à 17 h 15

REPAS

Vous devez fournir obligatoirement un goûter à votre enfant.



TARIF

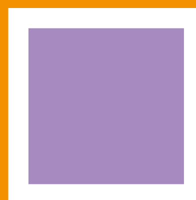
Les ateliers ne sont pas facturés aux familles.



COMMENT S'INSCRIRE ?

- compléter la fiche d'inscription contenue dans ce livret (page 17)
- cocher l'activité ateliers du PEDT
- venir au guichet unique avec la fiche d'inscription et les pièces justificatives
- une fiche de renseignements devra être complétée à la rentrée.









FICHE D'INSCRIPTION 2015/2016

À remplir au stylo bille et en lettre capitales

1. INFORMATIONS SUR LES RESPONSABLES DE L'ENFANT

Parent 1
Nom : ....
Prénom : ....
Date de naissance : ..../........./..........
Adresse : ....
Code postal : ....Ville : ....
Tél. domicile : ....Tél. portable : ....
Courriel : ....@..
Profession : ....
Tél. professionnel : ....

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes : Mariés ☐ Vie commune ☐ Pacsés ☐ Veuf (ve) ☐ Célibataire ☐
Ou : Divorcés ☐ Séparés ☐ : garde alternée de l'enfant Oui ☐ Non ☐
En cas de divorce ou de séparation, fournir le jugement précisant la personne exerçant l'autorité parentale.
Jugement remis : Oui ☐ Non ☐

Parent 2
Nom : ....
Prénom : ....
Date de naissance : ..../........./..........
Adresse : ....
Code postal : ....Ville : ....
Tél. domicile : ....Tél. portable : ....
Courriel : ....@..
Profession : ....
Tél. professionnel : ....

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT, AUTRES QUE LES PARENTS :
Nom 1 : .... Nom 2 : ....
Prénom 1 : .... Prénom 2 : ....
Téléphone : .... Téléphone : ....
Lien de parenté : .... Lien de parenté : ....

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT, AUTRES QUE LES PARENTS :
Les personnes autorisées à reprendre l'enfant après les accueils périscolaires et les centres de loisirs doivent avoir au minimum 13 ans, sur autorisation parentale écrite et présenter une carte nationale d'identité la première fois.
Nom 1 : .... Nom 2 : ....
Prénom 1 : .... Prénom 2 : ....
Téléphone : .... Téléphone : ....
Lien de parenté : .... Lien de parenté : ....

2. CONSTITUTION DU DOSSIER FAMILLE

Pièces à présenter, originaux uniquements (ne pas cocher, merci)

- ☐ pièce d'identité du parent présent ou personne exerçant l'autorité parentale
- ☐ carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour)
- ☐ livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- ☐ justificatif de domicile récent ou facture de moins de 3 mois
- ☐ précédente carte de quotient familial le cas échéant
- ☐ en cas de divorce ou séparation, toutes pièces justificatives
- ☐ dernière attestation de paiement des allocations familiales (CAF)
- ☐ justificatif ou avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 et les 3 dernières fiches de paie (ou les 3 derniers justificatifs de revenus en cas de chômage, congé parental, maladie)
- ☐ certificat de scolarité pour les enfants de 16 à 21 ans
- ☐ bilan pour les artisans, commerçants et professions libérales
- ☐ pour les personnes hébergées, fournir : une attestation et une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, une facture récente à son nom ; justificatif ou avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 et les 3 dernières fiches de paie de ce dernier

3. VOS INSCRIPTIONS

Cocher impérativement les activités choisies et les informations complémentaires

	ENFANT 1 **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** ....../....../...... **École :**	**ENFANT 2** **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** ....../....../...... **École :**	**ENFANT 3** **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** ....../....../...... **École :**	**ENFANT 4** **Nom :** **Prénom :** **Date de naissance :** ....../....../...... **École :**
Quotient familial				
Activités :				
Inscription scolaire				
Études dirigées				
Accueil du matin et/ou du soir				
Centre de loisirs				
Ateliers PEDT				
Informations complémentaires :				
Maladies				
Allergies				
Autorisation à repartir seul des activités				
Prise de photographies *				

* Ces photographies pourront être utilisées sur les supports papier et le site internet de la Ville de Noisiel, à l'exception des réseaux sociaux.

Signature du parent 1

Signature du parent 2

CADRE RÉSERVÉ AU GUICHET UNIQUE

N° de famille : ....

Reçu le : ....

Suivi par : ....

INSCRIPTION RÉALISÉE

- ☐ en intégralité (selon la demande)
- ☐ doit passer au Trésor Public et revenir avant le 30/04/2015
- ☐ est revenu le : ....



RESTAURATION SCOLAIRE 2015-2016

CHOIX DU FORFAIT

Parent 1

Nom : ....

Prénom : ....

Parent 2

Nom : ....

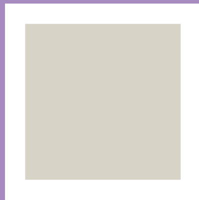
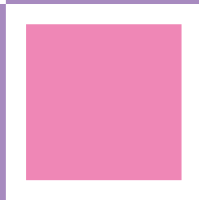
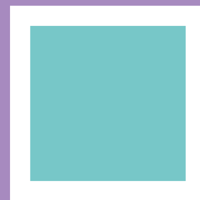
Prénom : ....

	ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3	ENFANT 4
NOM ET PRÉNOM				
DATE DE NAISSANCE	....../..... /......	....../..... /......	....../..... /......	....../..... /......
CLASSE SUIVIE				
ÉCOLE FRÉQUENTÉE				
RÉGIME ALIMENTAIRE	☐ sans porc	☐ sans porc	☐ sans porc	☐ sans porc
ALLERGIE ALIMENTAIRE OU PROBLÈME DE SANTÉ	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser :	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser :	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser :	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser : ....
PAI	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
FORFAIT CHOISI	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Noisiel, le : ....

Signature(s) :



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

À remplir au stylo bille et en lettre capitales

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire et les signer
2. Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)



VILLE DE NOISIEL
Direction des Finances et Marchés Publics
Secteur des Finances – Unité Régies Centralisées

Demande d'adhésion au PRELEVEMENT SEPA pour le règlement des prestations municipales

Je soussigné(e), Mme, M.____

domicilié(e) : ______________________________ **à**_________________________, **demande**

à bénéficier du prélèvement SEPA pour le règlement des prestations municipales suivantes (cocher) :

❐ Crèches (familiale, collective et multi-accueil).
❐ Restauration scolaire, Etudes dirigées, Accueil périscolaire (matin et soir), Accueil de loisirs du mercredi.
❐ Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

selon les modalités et conditions ci-après :

► J'autorise la Ville de Noisiel à prélever sur mon compte bancaire pour le règlement des factures des prestations dûment cochées ci-dessus.
► La Ville de Noisiel s'engage à me faire parvenir la(les) facture(s) afférente(s) présentant le montant à régler, ainsi que la date retenue pour le prélèvement des sommes dues. Cette date se situera, sauf exception, entre le 5 et le 10 du mois suivant celui de la facturation.
► Je m'engage à approvisionner mon compte bancaire de sorte que le prélèvement puisse avoir lieu à la date donnée.
► Je suis informé(e) qu'en cas d'incidents répétés de paiement ou de rejet, la Ville pourra mettre fin au prélèvement, après m'en avoir préalablement informé(e).
► Il est convenu que mon adhésion au dispositif de prélèvement SEPA est permanente et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit annulée, par écrit, par moi-même ou par la Ville de Noisiel.
► Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conditions générales de mise en place du prélèvement SEPA pour le règlement des prestations municipales.

Fait à __________, le____________

Signature du bénéficiaire
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Ville de Noisiel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Noisiel.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR XX ZZZ NNNNNN

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
	( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville de Noisiel. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville de Noisiel.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
Allée des Bois maternelle
Grande allée du Cor – 01 60 17 59 70
Allée des Bois élémentaire
Allée des Chevreuils – 01 60 17 59 55
Bois-de-la-Grange maternelle
Allée du Gui – 01 60 17 01 89
Bois-de-la-Grange élémentaire
Allée du Gui – 01 60 17 16 36
La Ferme du Buisson maternelle
Cours du Buisson – 01 60 17 59 44
La Ferme du Buisson élémentaire
Cours du Buisson – 01 60 17 59 46
Maryse Bastié maternelle
Rue Jules-Ferry – 01 64 80 44 24
Jules-Ferry élémentaire
Rue Jule-ferry – 01 64 80 44 84
Les Noyers maternelle
Allée des Noyers – 01 60 17 56 76
Les Noyers élémentaire
Allée des Noyers – 01 60 17 13 54
Les Tilleuls maternelle
Allée Voltaire – 01 60 17 59 42
Les Tilleuls élémentaire
Allée Voltaire – 01 60 17 59 49
RASED
Rue du Bois-de-la-Grange – 01 60 80 70 69

ÉTUDES DIRIGÉES
Allée des Bois élémentaire
allée des Chevreuils – 01 60 17 59 55
Bois de la Grange élémentaire
7, place du Bois-de-la-Grange – 01 60 17 16 36
La Ferme du Buisson élémentaire
cours du Buisson – 01 60 17 59 46
Jules Ferry élémentaire
rue Jules-Ferry – 01 64 80 44 84
Les Tilleuls élémentaire
43, allée Voltaire – 01 60 17 59 49
Les Noyers
allée des Noyers – 01 60 17 13 54

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
Allée-des-Bois
allée des Chevreuils– 01 60 17 59 55
Bois-de-la-Grange
2, rue du Bois-de-la-Grange – 01 60 06 13 67
Les Noyers
10, allée des Noyers – 01 64 62 97 59 / 01 64 80 53 25
Pièce-aux-Chats
8, avenue de la République – 01 60 17 63 39
Les Tilleuls
allée Voltaire – 01 60 06 74 55
Le Verger
cours du Buisson – 01 60 17 57 03
Arc-en-Ciel du Bois-de-la-Grange
1, allée du Gui – 01 64 62 99 25 ou 06 30 39 95 66

CENTRES DE LOISIRS
Les Noyers
10, allée des Noyers – 01 64 62 97 59 / 01 64 80 53 25
ou 06 30 10 44 50
cl-noyers.elem@mairie-noisiel.fr
La Pièce-aux-Chats
8, avenue de la République – 01 60 17 63 39 ou 06 30 10 44 44
cl-pac@mairie-noisiel.fr
Le Verger
cours du Buisson – 01 60 17 57 03 ou 06 30 10 44 51
cl-vergers@mairie-noisiel.fr
Les Tilleuls
Allée Voltaire – 01 64 68 13 95
Arc-en-Ciel du Bois-de-la-Grange
1, allée du Gui – 01 64 62 99 25 ou 06 30 39 95 66

RESTAURATION SCOLAIRE
(à contacter entre 11 h 15 et 13 h 30)
Chargée pédagogique
06 30 39 95 66 ou 01 60 37 74 25



Allée des Bois maternelle
Grande-Allée du Cor – 06 38 58 52 98
resto-adb.mat@mairie-noisiel.fr
Allée des Bois élémentaire
Allée des Chevreuils – 06 38 58 52 43
resto-adb.elem@mairie-noisiel.fr
Bois de la Grange maternelle
7, place du Bois-de-la-Grange – 06 08 80 89 09
resto-bdg.mat@mairie-noisiel.fr
Bois de la Grange élémentaire
7, place du Bois-de-la-Grange – 06 38 58 49 98
resto-bdg.elem@mairie-noisiel.fr
La Ferme du Buisson élémentaire
cours du Buisson – 06 38 58 47 98
resto-fdb.elem@mairie-noisiel.fr
La Ferme du Buisson maternelle
cours du Buisson – 06 38 58 49 40
resto-fdb.mat@mairie-noisiel.fr
Jules Ferry élémentaire
rue Jules-Ferry – 06 38 58 48 90
resto-j.ferry@mairie-noisiel.fr
Maryse Bastié maternelle
rue Jules-Ferry – 06 38 58 46 33
resto-m.bastie@mairie-noisiel.fr
Les Tilleuls maternelle
43, allée Voltaire – 06 38 58 45 66
resto-tilleuls.mat@mairie-noisiel.fr
Les Tilleuls élémentaire
43, allée Voltaire – 06 38 58 45 10
resto-tilleuls.elem@mairie-noisiel.fr
Les Noyers maternelle
allée des Noyers – 06 38 58 52 42
resto-noyers.mat@mairie-noisiel.fr
Les Noyers élémentaire
allée des Noyers – 06 75 42 04 52
resto-noyers.elem@mairie-noisiel.fr

COORDONNÉES SERVICES



Mairie principale
26 place Émile-Menier
Tél. : 01 60 37 73 73

Mairie annexe
1 place Gaston-Defferre
Tél. : 01 60 37 74 35

Service des activités périscolaires
(activités périscolaires, centres de loisirs, PEDT)
Tél. : 01 60 37 74 24



Service éducation
(scolarité, restauration scolaire, études dirigées)
Tél. : 01 60 37 73 88





